



UN COLLECTIF POUR UN NOUVEL ÉLAN

Bulletin d'information n°1 - Juillet 2021

Nohanent, le 6 avril 2021

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs nos collègues les conseillers
municipaux,

Lors du conseil municipal du 25 mars 2021, nous vous
avons indiqué à la lecture d'une déclaration combien
nous étions attachés à nos engagements. Si travailler
dans le respect et le dialogue est un engagement réci-
proque respecté, rendre compte à nos concitoyens de
l'avancée ou non de certains dossiers, est à nos yeux
essentiel.

C'est pourquoi, nous avons souhaité vous interroger
lors du conseil municipal sur le travail accompli par
votre majorité depuis un an ainsi que sur les perspec-
tives et ambitions que vous avez pour Nohanent.

Votre majorité estimant que le conseil municipal n'est
pas le lieu pour ces débats, vous nous avez proposé
tout en vous engageant à y répondre de vous faire par-
venir les questions par écrit.

Virginie PAILE-CALVO et Hervé FRAILE
élu(e)s de l'opposition municipale

Afin de **respecter nos engagements**, et après une
année écoulée depuis la
mise en place du **Conseil
Municipal élu le 15 mars
2020**, nous avons entrepris
une démarche auprès de
Monsieur le Maire et lui avons
adressé, ainsi qu'à l'ensemble
des élus de la majorité
municipale, un courrier que
vous retrouverez dans ce
document.

Nous avons retranscrit
les **questions que nous
avons posées**, les **réponses
apportées par la majorité
municipale** et **notre point
de vue**.

Bonne lecture. Avec le
plaisir de vous retrouver
bientôt, nous vous
souhaitons une bonne
rentrée.

Virginie PAILE-CALVO
et
Hervé FRAILE,
vos élu(e)s de
l'opposition municipale.

Premier échange sur le principe de notre démarche de questions écrites

Réponse de la majorité municipale :

*«Comme nous vous l'avons expliqué,
l'organisation d'un conseil municipal, et
notamment l'ordre du jour, est régie par
un cadre légal. Ce n'est pas le lieu pour
faire un bilan du programme électoral.»*

Notre point de vue

Sur ce point notre
désaccord est total sur l'interprétation
du cadre légal qui n'interdit en aucun cas
les discussions sur des dossiers non prévus
à l'ordre du jour. Les questions diverses
ou les questions orales ayant trait aux
affaires de la commune (article L 2121-
19 du CGCT) peuvent être proposées. Par
contre, le cadre légal donne le pouvoir au
Maire d'accepter ou de refuser de traiter
les questions.

Attachés à nos valeurs démocratiques et souhaitant maintenir des échanges avec les Nohanentaises et Nohanentais tout au long de ce mandat, voici donc une liste de questions posées par écrit concernant la prise en compte de notre parole

Est-ce que le bulletin municipal, seul support de communication accessible à tous les habitants, pourrait voir son nombre de parution augmenter ?

Réponse de la majorité municipale :

« Nous avons fait le choix de ne publier qu'un seul bulletin par an pour des raisons financières. Nous complétons le bulletin par une feuille de choux que nous éditons en fonction des informations à transmettre. »

Est-ce que le site internet de la commune va réapparaître ?

Réponse de la majorité municipale :

« Le site de la commune sera remis en service cette année, nous attendons le vote du budget pour lancer la consultation. »

Notre point de vue

La mise en ligne du site internet de la commune est une bonne chose. Il nous semble tout de même essentiel que les habitants puissent trouver sur ce site les informations relatives au portail administratif, les compte-rendus des conseils municipaux, la vie scolaire, la vie associative.... Pour que ce site soit utile aux usagers et utilisé, il est primordial qu'il soit actualisé quotidiennement et devienne un véritable outil de liaison entre les habitants et l'administration municipale. Néanmoins, et afin que chacun puisse avoir le même niveau d'information, des communications écrites accessibles à tous seraient souhaitables, et pas uniquement une fois par an.

Préalablement à la préparation du budget et à son vote, êtes-vous prêts à mettre en place des rencontres de type « débat d'orientation budgétaire » (non obligatoire dans notre commune) pour informer, recevoir et prendre en compte les observations ?

Réponse de la majorité municipale :

« Le travail de préparation du budget se fait en commission des Finances. C'est le lieu où sont débattues les décisions et les orientations budgétaires. Comme vous avez pu le constater, vous avez l'opportunité de poser des questions, de demander des explications et de donner votre avis. Il n'est pas prévu de mettre en place un « débat d'orientation budgétaire » en dehors de la commission Finances. Les orientations budgétaires sont simples et constantes depuis 7 ans : gestion saine et rigoureuse du budget de fonctionnement qui nous permet d'autofinancer nos investissements (390 000€ en 2021). »

En effet, nous avons pu prendre connaissance des orientations budgétaires de la majorité municipale et pu interroger et donner notre opinion sur les différents sujets. Cependant, outre la commission finances, l'ouverture d'un débat public utile sur ce point permettrait de recueillir les priorités des habitants et de construire ainsi l'exercice budgétaire au plus proche de leurs préoccupations.

**Une rencontre publique
« bilan et perspectives » avec les
habitants de la commune à
mi-mandat sera-t-elle organisée ?**

Réponse de la majorité municipale :

« Le bilan de nos actions est partagé tous les jours du mandat au fur et à mesure des rencontres avec les habitants. Une rencontre publique de mi-mandat n'est pas, à ce jour, envisagée. »

Notre point de vue

Il nous semble irréaliste et inconcevable que le bilan des actions municipales soit partagé tous les jours du mandat avec chacun des habitants simplement au travers d'échanges informels.

Cette communication au « Un à un » implique que tous les habitants n'ont pas le même niveau d'information et donc une vision précise et claire des bilans et actions portés pour notre commune. Il est dès lors indispensable que nos concitoyens soient tenus informés des décisions et actions mises en œuvre et qu'ils puissent vous interroger sur la réalisation ou non de ces projets à mi-mandat.

À l'image de cette pratique qui se développe de façon significative dans les différentes collectivités, il nous semble incontournable qu'une telle réunion, que nous appelons de nos vœux, soit organisée à Nohanent.

**Quelle est la
configuration
du PLU au jour
J et quelles
perspectives
de
développement
offre-t-il ?**

Réponse de la majorité municipale :

« Le PLU n'a pas évolué depuis notre arrivé en 2014. En lien avec l'élaboration du Plan Local D'Urbanisme intercommunal (PLUi), dès 2018, il a été demandé aux communes de la Métropole (Communauté Urbaine à l'époque) de ne pas engager de révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce dernier offre encore de grandes perspectives de développement en termes d'urbanisation. »

Notre point de vue

Nous prenons note que le PLU n'a pas évolué depuis 2014 et qu'il offre des perspectives de développement en d'urbanisation. Partant de ce constat, il semble incontournable de faire en sorte que les citoyens de notre village puissent connaître ce que seront les perspectives afin que la connaissance soit partagée.

Notre point de vue

Avez-vous procédé à des projections moyennes et maximales dégagant des scénarios démographiques afin d'avoir des éclairages sur l'ouverture des AFU (Association Foncières Urbaines) et leurs conséquences ?

Réponse de la majorité municipale :

« Oui dès notre arrivée aux affaires en 2014. C'est pour cette raison que nous avons demandé aux propriétaires des Association Foncières Urbaines (AFU) de Lavas et des Varennes de patienter. La commune ayant déjà connu une croissance importante dans les années précédentes, l'école s'est retrouvée saturée, il était donc nécessaire de laisser le temps à la commune d'absorber ce phénomène. Dès janvier 2018, en lien avec notre suivi démographique, nous avons informé les propriétaires de l'AFU de Lavas et leur géomètre, de notre accord pour voter le remembrement (ce qui rend les constructions possibles). »

Envisager vous sur cette question précédente un référendum d'initiative communale ?

Réponse de la majorité municipale :

« Nous n'envisageons pas de consulter les Nohanentais sur ce sujet car les AFU sont validées en préfecture depuis de nombreuses années. »

Notre point de vue

Quel est le désir des Nohanentais pour leur village de demain ? Aujourd'hui, peu d'entre nous ont la connaissance des scénarios démographiques selon les différentes projections. Nous, qui avons choisi Nohanent comme lieu de vie, nous souhaitons savoir à quoi pourrait ressembler notre village dans l'avenir. Les orientations prises auront un impact non négligeable sur la fiscalité des ménages, l'accès au service public et l'organisation de la vie de la cité. **Ces décisions ne peuvent demeurer entre les mains d'un petit nombre sans que nous puissions exprimer notre vision au travers d'un processus démocratique et que notre parole soit entendue.**

Nos plus jeunes administrés ont également droit à la parole et à l'écoute à travers le conseil municipal des Jeunes. Pour que ces apprentis-citoyens participent au développement de Nohanent : Pourraient-ils disposer d'un budget propre pour leurs projets ?

Réponse de la majorité municipale :

« La municipalité a déjà financé des projets du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et continuera à le faire. Il n'est pas prévu d'enveloppe prédéfinie, elle dépendra des projets lancés au sein du CMJ. »

Pourraient-ils bénéficier d'une tribune sur le bulletin municipal ?

Réponse de la majorité municipale

« Oui, s'ils le désirent et que leur actualité le nécessite. »

Quel est l'état d'avancement de la création d'un City Stade ?

Clermont Auvergne Métropole, occupe aujourd'hui une place centrale introduisant de nouvelles compétences et des changements profonds dans la gestion et le développement des collectivités adhérentes dont Nohanent. Le rôle des élus qui y siègent est de faire en sorte de lever une certaine opacité sur son rôle, étant entendu que cette structure est appelée à occuper une place de plus en plus centrale : Que comptez-vous mettre en œuvre dans ce domaine pour plus de compréhension, de lisibilité et éviter une hypercentralisation du pouvoir et de la connaissance ?

Réponse de la majorité municipale :

« Le regroupement des communes a été imposé par les différents gouvernements successifs. Cette action n'a introduit aucune nouvelle compétence. Nous concernant, elle a entraîné de nouveaux transferts de compétences vers la Métropole. Le rôle de l' élu qui y siège (M. le Maire) est de porter les intérêts de notre commune et de ses habitants au sein de cette instance. Il est aussi garant que malgré le transfert de compétence, la commune puisse garder un certain contrôle sur les actions pilotées par la Métropole. Au niveau de la vulgarisation du fonctionnement de cette instance, nous expliquons, en toute transparence, dans nos différentes communications les périmètres de responsabilités de chacun. De plus chacun d'entre nous peut se rendre sur le site Internet de la métropole <https://www.clermontmetropole.eu/> pour avoir des explications détaillées. Concernant « l'hypercentralisation », nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'éviter mais nous ne pouvons pas lutter contre la loi. »

Notre point de vue

La question n'est pas de connaître le cadre légal du fonctionnement de la CAM mais de savoir comment et à travers quel(s) dossier(s) notre élu (M. le Maire) porte les intérêts de notre commune. Une certaine opacité persiste, ce qui suppose que chaque nohanentais devrait trouver par lui-même les réponses à ses questions ? Comment les intérêts de Nohanent sont-ils défendus ? Quelle place notre commune occupe-t-elle vis-à-vis de cette instance ? quelles sont les priorités et les projets ? Quel a été la position de M. le Maire sur telle ou telle question ? tout ceci reste un mystère pour bon nombre des citoyens.

Notre point de vue

La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes est un beau projet. L'accompagnement pédagogique de nos apprentis-citoyens est indispensable pour que cela ne reste pas seulement une bonne intention.

Pour cela, la mise en place d'un budget propre pour la réalisation de projets nous paraît être l'un des piliers de cette organisation. Comment demander à nos jeunes de proposer de nouveaux projets s'ils ne savent pas quelle enveloppe budgétaire peut leur être accordée ? Quel découragement pour nos jeunes de s'apercevoir qu'après tant d'efforts et de travail, leurs projets se voient abandonnés parce qu'ils étaient dès le départ non budgétés.

Un groupe de personnes élues par ses pairs doit s'exprimer, communiquer, rendre des comptes sur la réalisation des promesses faites. Nos enfants doivent être guidés et apprendre qu'un engagement implique des responsabilités et rendre compte en fait partie. Montrer l'exemple et les guider nous semble être le rôle de leurs aînés élus qui les accompagnent dans cette aventure.

Réponse de la majorité municipale :

« Nous allons reprendre ce projet cette année et planifier sa réalisation. »

Des chantiers urgents préoccupent la population depuis plusieurs années. Certaines voies de circulation principales de Nohanent sont dangereuses et le cœur de notre village mérite une attention particulière.

Réponse de la majorité municipale :

« Comme nous vous en avons informé en réunion de conseil municipal, dans l'intérêt de la commune, nous travaillons en bonne et étroite collaboration avec Clermont Auvergne Métropole pour ajuster et améliorer au mieux nos échanges et modes de fonctionnement, en nous appuyant sur les moyens dont ils disposent. De fait nous avons mis en place les organisations suivantes avec la CAM :

- Procédure mensuelle formalisée d'expression et de suivi de nos demandes d'interventions pour des travaux d'entretien et petits travaux gérés par la CAM, avec notre priorisation. Ces demandes sont partagées et suivies chaque mois avec eux et nous nous entendons sur les priorités et leur faisabilité. Ces tableaux sont affichés à la mairie, et sont consultables et mis à jour régulièrement.

- Définition et mise en place d'organisations et de règles de fonctionnement claires et souples pour l'entretien des espaces verts, routes et trottoirs gérés par la CAM avec nos priorités en matière de qualité de service (priorité, fréquence, finition, ...).

- Participation au lancement et au suivi des gros travaux pilotés par la CAM (Participation aux réunions de lancement, réunions de chantier, ...)

Comme nous vous l'avons indiqué en conseil municipal, nous avons travaillé sur la création d'un plan pluri annuel (sur 3 ans glissants) de travaux. Il concerne la remise en état des routes et infrastructures qui sont sous la responsabilité de la CAM. Ce plan est en cours d'élaboration à partir des priorités « Techniques » données par la CAM et de notre besoin. Une fois finalisé (commission d'urbanisme, ...) ce plan sera consultable et évolutif chaque année.

Nous participons aussi aux réunions métropolitaines liées aux compétences transférées (Urbanisme métropole, SIEG (Electricité), SBL (eau), Grand Clermont...) »

Notre point de vue

De toute évidence face au fonctionnement par trop technocratique de la CAM, il faut adopter une attitude offensive et une plus grande pression (enfin, qui est le client !). Si nous comprenons que certains chantiers ne peuvent être lancés à la seule initiative de la municipalités, **ceux qui sont urgents ne peuvent plus être différés** et les nohenentais sont en droit de connaître précisément les priorités arrêtées et les échéances doivent être communiquées à tous par la municipalité..

Qu'avez-vous envisagé comme plan de circulation et d'aménagements efficaces pour réduire ces risques notamment pour la route de Sayat et la rue du Jardinot ?

Réponse de la majorité municipale :

« Concernant la rue du Jardinot, nous n'avons à ce jour pas défini de plan. La route de Sayat est une route Métropolitaine pour laquelle nous n'avons qu'un avis consultatif. Dans l'attente d'une reprise complète de cette dernière, incluant l'élargissement des trottoirs, sachant que ces travaux seront problématiques pour la circulation, nous travaillons, à plus court terme, avec la CAM, sur une amélioration et la sécurisation de la voix de circulation piétonne entre la place de la Farge et Puy Valeix, ainsi que sur une reprise de l'enrobé sur une partie de la rue. »

Qu'est-il prévu pour permettre une meilleure accessibilité aux trottoirs et bâtiments municipaux ?

Notre point de vue

Nous serons attentifs et veillerons à ce que ce projet soit suivi et concrétisé afin que tous les nohanentais puissent circuler sereinement sur la commune.

Réponse de la majorité municipale :

« La mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux a été faite sur le mandat précédent. Les trottoirs sont englobés dans notre plan de reprise des voiries en lien avec la CAM. »

Quelles démarches sont entreprises concernant l'aménagement de la place de la Barreyre ? Vous êtes-vous fixés des échéances ?

Réponse de la majorité municipale :

« Pas de projet précis à ce jour. »

Notre point de vue

L'absence de projet n'est pas acceptable compte tenu de l'état dans lequel se trouve la place de la Barreyre, centre historique de Nohanent, qui mérite un projet mixte ambitieux, lieu de convivialité, permettant aussi bien le stationnement que la tenue d'événements ponctuels.

Avez-vous prévu une étude de rénovation avec les différents partenaires (ANAH, bailleurs privés...) pour inciter la réfection de certaines façades du centre bourg qui en auraient bien besoin et ainsi valoriser le patrimoine de Nohanent ?

Réponse de la majorité municipale :

« Pas de projet précis à ce jour. »

La route de Sayat et la rue du Jardinot sont les deux principaux axes permettant de traverser notre village. La **vitesse des voitures**, l'**état des routes** ainsi que l'**absence de trottoirs** sur une partie de ces axes sont préoccupants. A ce jour, nous prenons acte qu'aucun plan de circulation n'a été élaboré malgré la dangerosité sans cesse constatée depuis plusieurs années. Il est impensable d'attendre qu'un accident grave se produise pour que ces chantiers deviennent enfin une priorité.

Nous regrettons que rien ne soit prévu concernant ce sujet qui permettrait un accompagnement et une valorisation du centre bourg.

Notre point de vue

Des travaux importants sont-ils prévus concernant l'ensemble du bâtiment abritant aujourd'hui l'école maternelle ?

Réponse de la majorité municipale :

« Le budget voté le 25 mars 2021 prévoit une enveloppe de travaux de 175 000€ (Toiture, Charpente, Isolation, sanitaire et fenêtres). Ce point a été présenté en conseil municipal et validé par la commission finances dans le cadre de la préparation du budget 2021. »

Quelles sont les échéances concernant les travaux de remise aux normes de la Maison de la Source ?

Réponse de la majorité municipale :

« Le projet de remise à la norme de la salle de la source est prévu à l'étude cette année. Ce projet nécessitant des investissements importants, nous appuyant sur les priorités et urgences, nous allons travailler sur les différents scénarios et le lissage possible des travaux, donc des dépenses. »

Notre point de vue

Il est toujours inquiétant que de devoir traiter les choses dans l'urgence, ce qui témoigne d'une impréparation et d'un manque de vision.

Certes, l'autofinancement est une méthode louable, mais s'en tenir à ce seul outil ne nous semble pas suffisant et le recours à l'emprunt judicieux et mesuré permettrait d'éviter d'avoir à faire face à de plus lourdes dépenses sans cesse différées et menant à des situations critiques. Dans le cas de la Maison de la Source, nous craignons que ce bâtiment ne soit plus accessible aux nohanentais et notamment aux associations.

Dans votre programme électoral, vous avez mis en avant de nombreux projets pour améliorer la qualité de vie et l'environnement des Nohanentaises et Nohanentais.

Pouvez-vous nous indiquer où en est la modernisation des réseaux (eaux, télécommunication, énergie)?

Réponse de la majorité municipale :

« La reprise des réseaux et l'enterrement des lignes sont prévues progressivement, dans le cadre de la reprise complète de rues, comme, par exemple la rue de la Charreyre et la rue de Chijol. Ce critère est systématiquement pris en compte dans la priorisation de nos choix. »

...et la création de la piste cyclable ?

Réponse de la majorité municipale :

« Cette compétence est maintenant gérée par la Métropole. Le schéma cyclable métropolitain est en cours de finalisation. Nous travaillons en étroite collaboration avec la CAM sur son déploiement sur la commune. »

La réalisation de places de parking avec prises électriques ?

Réponse de la majorité municipale :

« Nous vous avons présenté, en réunion de conseil, le résultat de cette étude menée conjointement avec la CAM. Nous aurons, en 2022, deux places équipées de bornes de rechargement destinées aux voitures électriques route de Durtol, à l'intersection avec la rue du Coudert. »

L'augmentation des espaces verts avec fleurissement ?

Réponse de la majorité municipale :

« Le fleurissement des espaces verts sur voiries est de la compétence de la CAM. Nous travaillons avec leurs services pour gérer au mieux ce sujet. Nous avons aussi lancé plusieurs initiatives ayant pour objectif de contribuer à l'augmentation des espaces verts avec fleurissement :

- Concours des maisons fleuries*
- Adhésion à l'Initiative de la CAM Permis de Végétalisé. »*

La remise en service des distributeurs de sacs à déjections canines ?

Réponse de la majorité municipale :

« Ils sont toujours en service et fonctionnels. »

La préférence au déploiement d'énergies renouvelables et l'accompagnement des Nohanentais et la diminution de la consommation énergétique des infrastructures communales ?...

Réponse de la majorité municipale :

« Nous avons commencé le travail avec l'ADHUME, nous allons devoir lancer une étude globale sur l'ensemble des bâtiments communaux. En parallèle nous avons commencé à cibler nos investissements : remplacement de toutes les menuiseries et d'isolation des combles à l'école maternelle. Concernant l'accompagnement des particuliers, nous allons étudier le sujet avec l'ADHUME après celle sur les bâtiments communaux. »

... et la préférence aux circuits courts ?

Réponse de la majorité municipale :

« Ce sujet est déjà en cours pour l'approvisionnement du restaurant scolaire (viande, légumes et produits laitiers). Nous allons poursuivre cette démarche. »

Enfin, s'agissant de l'accompagnement du développement des commerces ?

Réponse de la majorité municipale :

« En accord avec les commerçants, nous travaillons à dynamiser notre petit marché du Vendredi matin et avons, dans ce cadre, trouvé un vendeur de légumes. Le boucher n'étant plus disponible, nous sommes en recherche d'un nouveau boucher. Nous avons aussi lancé une réflexion sur l'accompagnement des commerçants pour leur développement informatique.. »

Notre point de vue

Il nous paraissait essentiel, après une année de faire le bilan des actions engagées suite aux promesses faites. Nous laissons chaque nohanentais se faire sa propre opinion sur les réponses apportées aux questions concernant l'amélioration de la qualité de vie et l'environnement.

Quels que soient les premiers résultats, nous veillerons à ce que certaines promesses ne soient pas uniquement une communication électorale.

Nous concernant, nous souhaitons souligner que nous avons toujours été particulièrement sensibles et attentifs à ces questions. Nous soutiendrons toutes les initiatives allant dans ce sens.

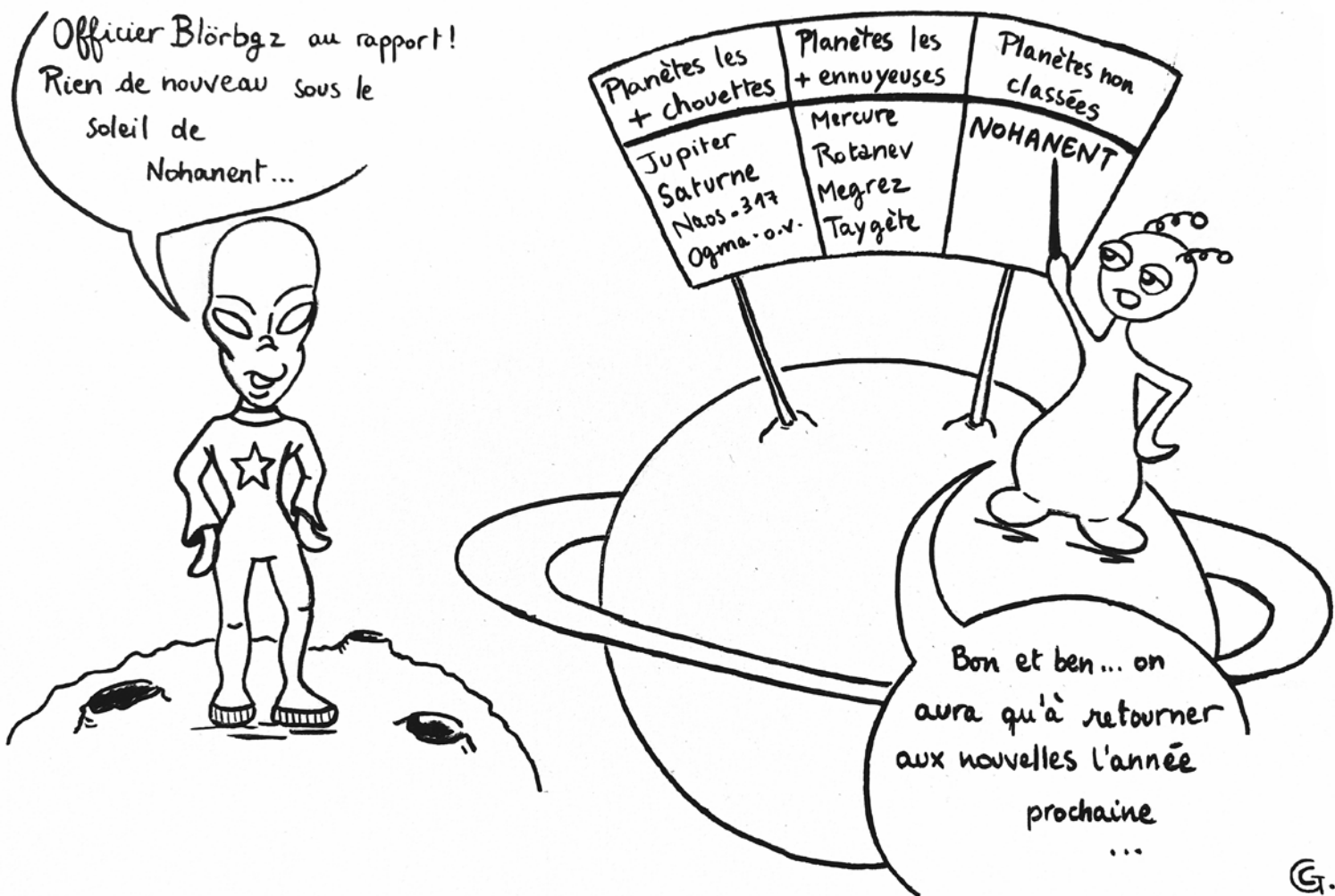
Qu'entendez-vous mettre en œuvre afin d'assurer la protection de la zone Natura 2000 ainsi que des randonneurs face aux violations permanentes qui s'y déroulent ? (Circulation des motos cross « sans plaques » et quads).

Réponse de la majorité municipale :

« Il n'y a pas de Zone Natura 2000 sur la commune ! Les 5 communes concernées par le site des côtes, travaillent sur le classement du site en Espace Naturel Sensible. Le site comporte 42km de chemins avec de multiples accès. Les services de gendarmeries sont sensibilisés à ce problème. Mais il est très compliqué de faire respecter la loi et la tranquillité des randonneurs. »

Notre point de vue

Cette précision devait être apportée aux nohanentais. Il n'en reste pas moins que les nuisances sonores et la sécurité des randonneurs sont problématiques. Dans le contexte actuel de possible réaménagement du site de la carrière, il apparaît indispensable et urgent de réfléchir au partage de l'espace entre les différents usagers. Pour cela, et suite à notre interpellation et suivant l'engagement de M. le Maire pris le 5 juin dernier, nous prenons acte de cette promesse de consulter les nohanentais sur ce point.



Plaidoyer pour la démocratie participative

Comme vous l'aurez compris, par notre action nous ne souhaitons pas nous inscrire dans une démarche d'opposition systématique parfaitement caricaturale et stérile : Majorité / Opposition.

Nous croyons bien au contraire à l'ouverture, au dialogue, à la co-construction de notre territoire commun, y compris par des initiatives de démocratie participative.

Devenu un mantra politique pour les uns, déconsidérée par les autres, cette forme de démocratie participative reste indéterminée et peut renvoyer tout autant à des petits exercices classiques de communication qu'à des tentatives de redistribution réelle du pouvoir au profit des citoyens. Cette participation des citoyens peut être plus ou moins directe, plus ou moins structurée, mais **cette forme de démocratie vise à renforcer la légitimité et l'efficacité de l'action publique.**

La **défiance croissante des citoyens** à l'égard des autorités politiques, la **hausse de l'abstention électorale** ont contribué à éroder la légitimité des gouvernants. La montée en puissance des réseaux sociaux a changé le contexte de la décision politique et oblige à **penser différemment l'action publique.**

La démarche et les valeurs associées à l'idée de démocratie participative sont devenues essentielles au bon fonctionnement, sinon à la survie de nos démocraties.

Il n'en demeure pas moins que **la demande de démocratie participative est réelle** pour peu que soient ouverts les espaces de participation et d'expression. Pour cela, **l'audace et l'innovation** sont des conditions nécessaires pour amorcer une autre façon de faire.

Notre village n'est-il pas le lieu le plus aisé pour que naisse ce mouvement de « va et vient » entre l'exécutif (Conseil Municipal) et les nohanentais ?

La tâche est exigeante mais c'est seulement à ce prix que nous sortirons d'une forme de routine gestionnaire éloignée et centralisée.

Dans le programme électoral de l'équipe majoritaire en place figuraient de multiples propositions à mettre en œuvre au cours de ce mandat tout en constatant l'absence d'offre de participation démocratique. Les réponses apportées à nos questions montrent que **cette volonté n'est pas encore à l'ordre du jour.**

Est-ce à dire que ce constat fige la situation ? Nous ne voulons pas y croire !

En ce qui nous concerne, nous sommes disponibles pour que collectivement nous franchissions le pas pour faire bouger les lignes.

Virginie PAILE-CALVO et Hervé FRAILE,
vos élu(e)s de l'opposition municipale.